



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2018DC0065

**OBJET : IAE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2018 ANIMATION MUSICALE - LUDI'ZIQUE - FLOREA VALÉRIE**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**CONSIDÉRANT** que le projet d'établissement de l'EAJE l'Île Aux Enfants prévoit des animations d'éveil et de découverte du jeune enfant,

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre il apparaît opportun d'organiser des ateliers d'éveil musical, afin de favoriser l'ouverture culturelle des enfants,

**CONSIDÉRANT** que LUDI'ZIQUE, représenté par Madame FLOREA Valérie dispense des ateliers d'éveil musical adaptés à l'âge des enfants accueillis à l'EAJE L'Île aux Enfants et qu'elle répond aux besoins ainsi qu'aux critères de l'établissement en termes de tarif et de disponibilité,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer avec LUDI'ZIQUE 11 impasse de l'Ordre 69003 LYON, une convention de prestation pour des ateliers d'éveil musical au bénéfice des enfants de l'EAJE L'Île aux Enfants.

**ARTICLE 2** : Quatre ateliers se dérouleront entre novembre 2018 et mars 2019 à l'EAJE L'Île aux Enfants 61 avenue de Corbetta 69960 CORBAS.

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de ces ateliers est fixé à 480,00 € TTC. Le règlement se fera en deux fois, sur présentation d'une facture fin décembre 2018 et à l'issue de la dernière séance fin mars 2019. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6188 du budget de l'EAJE L'Île aux Enfants.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 4 décembre 2018

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

## CONVENTION

La présente convention est établie entre :

Ludi'zique, Valérie FLOREA  
11, impasse de l'Ordre 69003 LYON  
06 12 76 48 50  
[www.ludizique.sitew.fr](http://www.ludizique.sitew.fr)  
SIRET : 79530449200015

et :

CCAS- Représenté par son Président M. Jean-Claude TALBOT  
Place Charles Jocteur  
69960 CORBAS

Quatre séances d'éveil musical se dérouleront dans la structure EAJE Ile aux Enfants située 61-63 avenue de Corbetta, à partir du 30 novembre 2018 jusqu'à fin mars 2019, soit 2 séances en 2018 et 2 séances en 2019.

Les séances auront lieu de 9h15 à 10h45, avec 3 interventions de 30 minutes devant une douzaine d'enfants.

Le coût de chaque intervention est de 120,00 €, soit 480,00 € au total TTC (non assujetti à la TVA).

Le règlement se fera en deux fois par mandat administratif, sur présentation de facture fin décembre 2018 et à l'issue de la dernière séance fin mars 2019.

Fait à Lyon, le \_\_\_\_\_

Ludi'zique,  
Valérie FLOREA



CCAS,  
Jean-Claude TALBOT

Envoyé en préfecture le 04/12/2018

Reçu en préfecture le 04/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181204-CCAS\_2018DC0065-AU

Envoyé en préfecture le 04/12/2018

Reçu en préfecture le 04/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181204-CCAS\_2018DC0065-AU